



## Directive 455 (1990)<sup>1</sup>

# Tourisme

### Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée demande à ses différentes commissions de rester attentives au problème du tourisme, à sa promotion et à son contrôle :
  - 1.1. en suivant la survie des jeux traditionnels, des traditions culinaires et d'autres habitudes locales ;
  - 1.2. en continuant à insister sur la promotion des langues régionales et minoritaires ;
  - 1.3. en promouvant le développement des itinéraires culturels européens et, comme prochaine étape, en invitant le Conseil nordique à préparer un projet basé sur la Ligue hanséatique au quatorzième siècle.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 29 septembre 1990 (12e séance) (voir [Doc. 6270](#), rapport de la commission de l'agriculture, rapporteur : M. Klejdzinski ; [Doc. 6273](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur : M. Ewing ; [Doc. 6283](#), rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, rapporteur : M. Dimmer ; et [Doc. 6300](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation, rapporteur : M. Müller). Texte adopté par l'Assemblée le 29 septembre 1990 (12e séance).

